

## PROCES VERBAL DU CONSEIL DU 23 SEPTEMBRE 2024

**L'an deux mille vingt-quatre, le 23 septembre à 18H30.**

Le conseil municipal de la commune de Savignac-les-Eglises dûment convoqué, s'est réuni en session Ordinaire, à la mairie et dans le respect des gestes barrières, sous la présidence de Madame **Evelyne ROUX**, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : **19 septembre 2024**

**Présents** : Evelyne ROUX Maire, Sonia JEAN Adjointe, Patrick MARSAC adjoint, Xavier OTERO adjoint, Hervé ROGATION, Olivier LESERNE, Marie-Christine BAZINE, Christophe BESSON, Jean-Claude PINAULT, Hervé SPEYBROEK.

**Excusés** : Julien MARIETTA-TONDIN pouvoir à Evelyne ROUX, Olivia DUBREUIL pouvoir à Sonia Jean, Olivier LESERNE pouvoir à Hervé ROGATION

**Secrétaire de séance** : Sonia JEAN

### FONCTIONNEMENT PERSONNEL

#### **DELIBERATION 01 - MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL PORTANT SUPPRESSION ET CREATION D'EMPLOIS AU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le conseil municipal

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L542-1 et suivants :

Vu le décret portant statut particulier du cadre d'emploi des agents de la fonction publique territoriale

Vu les décrets n° 2016-604 et 2016-596 du 12 mai 2016 relatifs à la rémunération et à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C

Vu l'avis du comité social territorial placé auprès du Centre de Gestion en sa réunion du 6/09/2024

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré

#### **DECIDE**

- La suppression au tableau des effectifs de la collectivité d'un poste d'Adjoint technique à 12 heures hebdomadaires et son remplacement par un poste répondant à un besoin permanent d'ATSEM à 32 heures hebdomadaires au motif : nécessité d'avoir un encadrant.

La présente modification du tableau des effectifs prend effet à compter du 30/09/2024 et justifiera l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **DELIBERATION 02 – SUPPRESSION DE POSTE : avancement suite promotion interne**

Vu la délibération en date du 22/08/2024 sollicitant l'avis du Comité Social Territorial quant à une suppression de poste.

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 06/09/2024

Le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de supprimer l'emploi suivant :

ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe, actuellement à 32 heures 00 minutes hebdomadaires

Au motif : promotion INTERNE

Et propose de créer un nouvel emploi d'Agent de Maitrise d'une durée hebdomadaire de 32 heures 00 minute à compter du 01/10/2024

**Adoptée à l'unanimité**

## **FINANCES**

### **DELIBERATION 03 – Location d'un immeuble 25 Rue du Grand Paon**

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que conformément aux accords passés avec le médecin, la commune doit louer un logement dans lequel il s'installera. Le bail de location sera donc passé entre la commune et le propriétaire du logement Monsieur MOLINARI Serge.

Le loyer proposé est de 850 € plus charges eau et électricité

**Adoptée à l'unanimité**

### **DELIBERATION 04 – DEMANDE DE SUBVENTION au titre du fonds vert pour les logements prévus au-dessus de la poste**

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le projet de rénovation de la mairie en récupérant le bureau de la poste.

Au-dessus de la poste, il existait un appartement de fonction réservé au receveur de la poste. Cet appartement, qui bénéficie d'une entrée différenciée, est très vaste, inhabité depuis plus d'une décennie, est sur deux étages. Il est déclaré en très mauvais état, voir insalubre.

Un architecte a fait une proposition de rénovation de cet immeuble en le divisant en deux logements. Cette rénovation est d'abord et avant tout portée sur les économies d'énergies avec en tout premier lieu la suppression du chauffage fuel, le changement des menuiseries, bref de faire une isolation maximum.

En conséquence, le Maire propose de déposer une demande de subvention au titre du fonds vert auprès de l'Etat.

**Adoptée à l'unanimité**

### **DELIBERATION 05 – Demande de subvention au titre du Palulos pour les logements**

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le projet de rénovation de la mairie en récupérant le bureau de la poste.

Au-dessus de la poste, il existait un appartement de fonction réservé au receveur de la poste. Cet appartement, qui bénéficie d'une entrée différenciée, est très vaste, inhabité depuis plus d'une décennie, est sur deux étages. Il est déclaré en très mauvais état, voir insalubre.

Un architecte a fait une proposition de rénovation de cet immeuble en le divisant en deux logements. Cette rénovation est d'abord et avant tout portée sur les économies d'énergies avec en tout premier lieu la suppression du chauffage fuel, le changement des menuiseries, bref de faire une isolation maximum et la mise aux normes d'habitabilité.

Il est proposé de solliciter un conventionnement au titre de logements locatifs sociaux dit « Palulos »

**Adoptée à l'unanimité**

### **DELIBERATION 06 – Demande de subvention auprès du grand périgueux pour l'aménagement paysager du cimetière**

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que régulièrement des travaux sont effectués pour tenir en parfait état le cimetière communal. Les gros travaux de maçonnerie du mur d'enceinte sont terminés.

La commune a opté pour le « zéro phyto » et cela a entraîné la renaturation du cimetière.

Le Maire propose d'aller plus loin dans cette démarche de développement durable en réalisant un aménagement paysager. Elle a pris contact avec l'entreprise SERRA et l'architecte paysager Marine Vigier pour réaliser cet aménagement.

Les devis s'élèvent à la somme de 30 836.00 € HT soit 37 003.20 € TTC

Le plan de financement prévisionnel pour cette opération serait le suivant :

	Montant	%
Grand Périgueux – supplément écologique	15 000 €	49
Autofinancement	15 836 €	51
TOTAL	30 836 €	100 %

Le Maire propose de solliciter une subvention au titre du bonus écologique auprès du Grand Périgueux.

**Adoptée à l'unanimité**

## QUESTIONS DIVERSES

### DELIBERATION 07

- **Séance de travail avec le Secrétaire Général**

Le Maire indique qu'elle a rencontré le secrétaire général pour traiter les différents dossiers de la commune. Ce dernier est très attentif au développement et aux projets de la commune et à pris bonne note des projets pour lesquels des dossiers de subventions seront déposés en fin d'année.

- **Rentrée scolaire :**

L'effectif global est de 70 élèves. Le projet pédagogique sur le thème du jardinage et de la connaissance des plantes se poursuit cette année.

- **Renaturation de la cour de l'école :**

Le Maire indique qu'un pré projet lui a été proposé par l'architecte paysager Marine VIGIER, en présence de SONIA Jean, 1<sup>ère</sup> adjointe, et de la directrice d'école. Ce projet est très valorisant pour notre école. L'équipe enseignante doit faire part de ses suggestions éventuelles sachant que ce projet doit correspondre aux usages, et respecter les normes écologiques.

Ensuite ce projet sera présenté au conseil municipal avec son évaluation financière, pour une validation définitive.

**Adoptée à l'unanimité**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H30.**

**PV arrêté en date du 23 septembre 2024.**

Le Maire.  
Evelyne ROUX